

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 MAI 2007

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

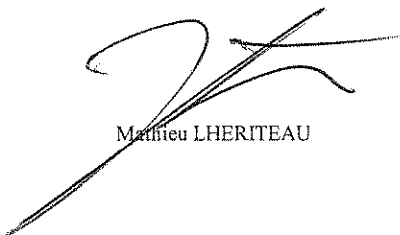
OBJET

**Lancement d'une  
procédure de Délégation  
de Service Public pour  
la gestion des marchés  
forains**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 4 mai 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 4 mai 2007  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 mai 2007

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 3 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 avril deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX\*, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS\*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

\* Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007, le compte rendu des actes administratifs)

\* Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007)

Avaient donné procuration :

Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD  
Monsieur RAVEL à Madame CROS  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
\*Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

**N° DE DOSSIER** : 07 C 09

**OBJET** : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR LA GESTION DES MARCHÉS FORAINS

**RAPPORTEUR** : Madame CROS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 20 mars 2007, l'échéance du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des marchés forains a été reportée au 31 octobre 2007. Le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public est aujourd'hui nécessaire pour la désignation d'un nouveau titulaire.

Dans le nouveau contrat, les principales conditions de fonctionnement du service sont inchangées :

- exploitation des marchés de la Ville : place du Marché Neuf, les mardis, vendredis, dimanches matins ; place Christiane Frahier, les mercredis et samedis matins ;
- placement des commerçants abonnés et volants ;
- perception des droits de place et de la redevance D.B.I.C. (Déchets Banals Industriels et Commerciaux), conformément aux tarifs votés par le Conseil Municipal ;
- promotion des marchés ;
- participation aux actions de la Ville en matière de développement durable (par exemple, suppression des sacs non biodégradables).

Au titre de son exploitation et de l'occupation du domaine public, le délégataire verse à la Ville une redevance forfaitaire.

La Ville souhaite, en outre, améliorer la qualité de la prestation en prévoyant dans le nouveau contrat :

- le renouvellement de l'ensemble du matériel d'exploitation, afin que ce dernier réponde aux mêmes exigences de qualité qui ont accompagné le projet d'aménagement de la place du Marché Neuf ;
- la nouvelle configuration du marché central et son extension, le dimanche, rue de Poissy jusqu'à la rue des Louviers (pour des commerçants non réguliers dont les activités sont strictement définies), consécutive aux travaux de la place et des rues adjacentes.

La Ville garde la maîtrise des tarifs, du règlement des marchés, ainsi que le pouvoir de contrôle sur l'exécution du contrat.

Le 5 avril 2007, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur le mode de gestion des marchés forains en Délégation de Service Public. Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 24 avril 2007.

Au vu de cet avis, il est demandé au Conseil Municipal de lancer la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés forains et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS